



*L'équipe municipale vous souhaite  
de belles fêtes de fin d'année et  
vous adresse ses meilleurs vœux  
pour cette nouvelle année.*

*Prenez soin de vous...*

*Joyeux Noël et*

*Bonne et Heureuse Année 2021 !*



# Sommaire

1. Un point sur la situation
3. Coronavirus-Covid 19, ne nous relâchons pas ! Restons mobilisés !

## Edito du maire

---

6. Fin d'une année singulière

## Actualités

---

12. Cérémonie du 11 novembre
13. Propos de monsieur le maire devant le monument aux morts
15. Illuminations de Noël
16. Décorations pour les fêtes de fin d'année
20. Projet « orchestre à l'école »
21. Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon
25. La fontaine de Souvelaine (suite)
27. Déneigement des voies communales
28. Eclairage public

## Aménagement

---

29. Parking proche du groupe scolaire
30. Equipements de loisirs pour la ZAC : c'est fait !

## Communiqués

---

36. La ligne 61 de Ginko : un service de bus efficace !
38. Les aides mobilisées par le Grand Besançon pour faire face à la pandémie et à ses conséquences économiques et sociales
41. Prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone
43. Conseils de la gendarmerie
44. Rappels
45. Informations pratiques

# Un point sur la situation au 15/12/20

## En France, Bourgogne-Franche-Comté et dans le Doubs

### COVID-19 - France

**2 391 447** ⓘ  
( + 11 532 ) ⓘ  
cas confirmés

**59 072**  
( + 790 )  
cumul des décès

### Données hospitalières

**25 240** ⓘ  
( - 241 )  
patients  
hospitalisés

**1 560** ⓘ  
( + 244 )  
nouveaux  
patients  
hospitalisés

**179 087** ⓘ  
( + 1 440 )  
retours à  
domicile

**2 881** ⓘ  
( - 25 )  
patients en  
réanimation

**211** ⓘ  
( + 2 )  
nouveaux  
patients en  
réanimation

**40 653**  
( + 307 )  
décès à l'hôpital

### Données EHPAD et EMS

**133 545** ⓘ  
( + 4 044 )  
cas confirmés en EHPAD et  
EMS

**18 419** ⓘ  
( + 483 )  
décès en EHPAD et EMS

## COVID-19 - Bourgogne-Franche-Comté

### Données hospitalières

**1 807** ⓘ  
(+6)  
patients  
hospitalisés

**148** ⓘ  
(+34)  
nouveaux  
patients  
hospitalisés

**8 667** ⓘ  
(+116)  
retours à  
domicile

**186** ⓘ  
patients en  
réanimation

**15** ⓘ  
(+1)  
nouveaux  
patients en  
réanimation

**2 267**  
(+23)  
décès à l'hôpital

## COVID-19 - Doubs

### Données hospitalières

**170** ⓘ  
(-8)  
patients  
hospitalisés

**12** ⓘ  
(-5)  
nouveaux  
patients  
hospitalisés

**1 176** ⓘ  
(+19)  
retours à  
domicile

**44** ⓘ  
(-2)  
patients en  
réanimation

**2** ⓘ  
(-2)  
nouveaux  
patients en  
réanimation

**265**  
(+1)  
décès à l'hôpital

# Coronavirus-Covid 19

## Ne nous relâchons pas ! Restons mobilisés !

Dans le bulletin de septembre nous appelions à la mobilisation contre la Covid 19 ! Collectivement, au niveau de notre territoire comme ailleurs, nous n'avons pas été assez rigoureux, et l'épidémie est repartie dangereusement...jusqu'au nouveau confinement depuis fin octobre !

Nouveau confinement tentant de réussir le double challenge consistant à maîtriser l'épidémie, tout en préservant la vie économique et administrative...sans lesquelles le pays tout entier risquerait l'effondrement.

En ce début du mois de décembre, ça semble efficace, mais les effets sont encore insuffisants... Pour autant, considérant à la fois la situation des commerçants et la perspective des fêtes de fin d'année, une levée partielle du confinement a été réalisée depuis le 28 novembre...avec par conséquent, un accroissement des risques de contamination.

A cet égard, foin des commentaires selon lesquels, dans tous les domaines on saurait respecter des protocoles sanitaires au point que tous les risques de contamination seraient écartés ! S'il en était effectivement ainsi, le deuxième confinement n'aurait pas été nécessaire !

Il y a bien des contaminations dans tous les secteurs fermés, puisque le confinement permet d'infléchir la courbe. Et tout en mesurant le drame que constitue le confinement pour des secteurs entiers d'activités économiques, sociales, culturelles et sportives, soutenons cette démarche et apportons-y notre contribution.

C'est toujours de l'engagement de chacun(e) d'entre nous que dépend la santé de tous

Les règles à respecter, telles que renforcées depuis le 15 décembre, sont simples à énoncer :

- La partie étant loin d'être gagnée, nous devons redoubler de vigilance. D'abord, il faut rester le plus possible chez soi, et donc sortir le moins possible.
- Il est indispensable d'éviter tous les regroupements, tous les attroupements.
- Le couvre-feu s'impose à tous (sauf pour les exceptions justifiées et attestées) et nous devons avoir rejoint et demeurer à notre domicile à partir de 20h00, jusqu'à 6h00 le lendemain matin.
- Dans tous les cas de réunions conviviales, entre amis et/ou en famille, il convient de réduire autant que possible le nombre de participants (plafonné à six adultes) ; et de nous imposer systématiquement les gestes barrières indispensables :
  - o Port d'un masque,
  - o Respect de la distanciation, pas de contacts, pas de bisous, pas de câlins,...
  - o Désinfection fréquente des mains.

Merci à tous d'entendre cet appel ; nous devons tous ensemble, par nos comportements, réussir la maîtrise de l'épidémie jusqu'à l'été ! Nous devons tenir jusque-là !

Car nous pouvons espérer qu'alors, les progrès dans les traitements, et les vaccins, permettront de mettre un terme à l'épidémie et à ses conséquences.

Sachons nous protéger les uns les autres, c'est ce vœu là que nous devons privilégier en cette fin 2020 !

**COVID-19**

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Éviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**

**En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

# Port du masque obligatoire

**ARRÊTÉ N°25-2020-11-30-003 du 30 novembre 2020 portant sur les mesures sanitaires destinées à prévenir la propagation de l'épidémie de Covid 19 sur le département du Doubs**

**Le Préfet du Doubs  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du lundi 30 novembre -00h00 et jusqu'au jeudi 31 décembre 2020 -24h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans toutes les manifestations sur la voie publique qui demeurent exceptionnellement autorisées en vertu du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié.

**Article 2** : A compter du lundi 30 novembre -00h00 et jusqu'au jeudi 31 décembre 2020 -24h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, au sein des galeries commerciales et espaces assimilés des grandes ou moyennes surfaces, ainsi que sur les espaces de stationnement et parkings de la catégorie M1 au sens de la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et ce sur l'ensemble du département du Doubs.

**Article 3** : A compter du lundi 30 novembre -00h00 et jusqu'au jeudi 31 décembre 2020 -24h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, 15 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des écoles, collèges et lycées, et des installations sportives externes des établissements locaux d'enseignement, et ce 30 minutes avant et après l'ouverture et la fermeture de ces établissements, ainsi que dans un périmètre de 50 mètres autour des campus et cités universitaires sur l'ensemble du département du Doubs.

**Article 4** : A compter du lundi 30 novembre -00h00 et jusqu'au jeudi 31 décembre 2020 -24h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, dans les zones à fréquentation forte de personnes des communes ayant une fonction de centralité pour le département du Doubs (chefs-lieux d'arrondissement, chefs-lieux de canton, commune de plus de 5000 habitants).

Cette mesure s'applique à toute personne circulant à pied, à l'exception des cycles, tricycles, quadricycles ou engin de déplacement personnel (EDP) motorisé ou non (skate, rollers, trottinette, gyropode, hoverboard, monoroue, etc...) roulants.

# Fin d'une année singulière

Dans quelques jours, nous fêterons la Saint Sylvestre et tournerons la page de cette année 2020 si singulière par les effets multiples du coronavirus, ajoutés à tout ce qui a fait notre actualité, celle qui est heureuse, et celle qui l'est moins.

Mais cette Covid 19, sous l'emprise de laquelle nous vivons cet hiver nous aura fait franchir des situations que nous n'imaginions pas.

Ce confinement presque absolu du 17 mars au 11 mai était sans précédent, pour préserver des vies ; à l'époque des pandémies précédentes, aucune mesure de ce type n'était prise, et le nombre de morts pouvait être dramatique. N'oublions pas que la grippe dite espagnole de 1919 a fait plus de morts que la guerre de 1914-1918 !...

Et comme évoqué dans les pages précédentes, nous sommes loin d'être sortis d'affaire...et cela malgré le deuxième confinement imposé depuis le 30 octobre, et partiellement levé (commerces) depuis le 28 novembre !

Dans notre région et dans notre département les indicateurs ne sont pas bons.

Et cessons de croire tous ces « bonimenteurs » répétant à qui veut l'entendre qu'aucune de ces activités qui nous rassemblent n'aurait de conséquences sur le rythme de l'épidémie. Cessons de croire ça, tout en étant conscients des conséquences économiques et sociales de très nombreuses fermetures... Mais les faits sont là, plus le confinement est strict, plus il se révèle efficace pour maîtriser le rythme des contaminations.

Je répéterai donc ici, ce que j'ai déjà écrit plusieurs fois.

Comme nous sommes « abreuvés » d'informations, sachons prendre de la distance, et, par-delà les controverses

politiciennes, par-delà les rivalités existentielles entre médecins et spécialistes, et par-delà le « bal des égos » auxquels se livrent nombre d'élus depuis le début de l'année, toutes attitudes et déclarations largement relayées par les médias, sachons nous affirmer raisonnables et responsables.

Ainsi, devons-nous simplement, et de manière déterminée appliquer avec rigueur toutes les consignes à savoir :

- Rester confiné(e)s à notre domicile en dehors des déplacements autorisés (travail, et déplacements indispensables de la vie, muni(e)s d'une attestation correspondante) ;
- Eviter absolument les rencontres multiples, fut-ce dans un cadre familial ou amical ;
- Et dès lors que nous devons rencontrer des tiers, mettons systématiquement en œuvre les gestes barrières à savoir :
  - o Porter un masque de protection ;
  - o Respecter les règles de distanciation ;
  - o Nous désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique.

Et dans ce contexte, demeurons attentifs aux autres ; merci à ceux qui apportent soutien aux plus isolés ou plus fragiles des habitants, merci à ceux qui ont exprimé leur disponibilité pour le faire.

Enfin deux choses à rappeler sans cesse :

- La fermeture de nombreux commerces et lieux de vente entraîne des difficultés pouvant être graves. C'est pourquoi nous avons aussi le devoir d'être attentifs à tous ces producteurs, transformateurs, et commerçants qui irriguent et font vivre notre territoire. Sachons les privilégier dans nos achats. Et n'utilisons

internet que pour acheter en ligne auprès des commerçants locaux qui sont accessibles ainsi, pas pour faire prospérer de grandes sociétés internationales qui ne contribuent ni à nos revenus, ni à nos salaires, ni à nos pensions, ni à nos budgets sociaux et publics. Et il était possible d'attendre la fin du confinement pour faire nombre d'achats auprès des fournisseurs locaux...

- Et même s'ils ne sont plus applaudis chaque soir, ne les oublions pas. Nous devons aussi respecter un confinement efficace par solidarité avec celles et ceux qui combattent directement la maladie particulièrement dans les services d'urgence et les services spécialisés de nos hôpitaux et cliniques, et avec le réseau médical de proximité (médecins, infirmiers,...), et pour moins mettre en danger toutes celles et tous ceux que les activités professionnelles exposent chaque jour à la contamination.

#### Vie municipale

Le deuxième confinement aura été très différent de celui du printemps puisqu'une

grande part de l'économie, les services publics, et les administrations ont continué à fonctionner, dans notre commune comme ailleurs. Ainsi les services municipaux ont-ils poursuivi leurs activités au service de tous à la mairie, et à l'extérieur.

S'agissant des élus, chacun(e) est resté totalement mobilisé(e) et actif(ive) dans son domaine.

Mais nous avons, évidemment, adapté nos pratiques pour tenir le plus grand compte des circonstances du confinement, et nous continuerons ainsi compte tenu de la maîtrise insuffisante de l'épidémie en cette fin d'année ; il s'agit notamment de réduire les occasions de regroupement, d'alléger le calendrier des réunions, et de les tenir, lorsque c'est nécessaire, dans des espaces suffisamment vastes, avec respect absolu des règles de distanciation, et avec port du masque.



**Réunion du Conseil Municipal dans la grande salle du CCSL**

#### L'annulation des manifestations publiques

Cette année, la cérémonie commémorative du 11 novembre, comme évoquée par ailleurs, s'est limitée à une démarche de la Municipalité.

Les vœux municipaux traditionnels, associant nos invités extérieurs, n'auront pas lieu.

Et, plus dommage et regrettable, nous avons dû annuler la traditionnelle rencontre des aînés du village. Nous pensons que tout autre choix aurait été irresponsable.

Et, pour essayer d'entretenir néanmoins ce contact particulier, cette relation attentive et affectueuse de la commune avec ses anciens, et pour préserver l'esprit de fête qui sied à cette période de l'année, nous avons décidé de leur faire porter quelques gourmandises accompagnées de nos meilleurs vœux.

Et pour que malgré le couvre-feu et malgré les contraintes du moment, la période conserve un air de fête nous avons veillé à entretenir les « lumières de Noël » ici et là dans le village, avec quelques nouveaux motifs d'illuminations, et avec une touche particulière sur les places du Sergent et de la Mairie. Merci à ceux qui ont contribué à faire vivre ainsi l'esprit des fêtes de fin d'année.

### **Des jeux dans la ZAC, et de la musique à l'école**

Ce projet a été exposé avec précision dans des éditions précédentes du bulletin, mais cette fois, c'est fait ; les équipements de jeux, de sports et de loisirs prévus sur les espaces dédiés de la ZAC des Epenottes Champs François sont désormais installés et opérationnels. Leur succès est tel que certains ont un peu devancé leur mise en service avant même le contrôle de leur parfaite conformité par le cabinet spécialisé. Dommage, ...mais depuis quelques semaines, c'est fait, tout est conforme ...et donc à la disposition des jeunes usagers. Nous leur adressons néanmoins (ainsi qu'à leurs parents) une recommandation liée à l'épidémie en cours : évitez d'être nombreux sur un même lieu !...

Sur un autre registre, musical celui-là, l'« Orchestre à l'école » qui a fait son entrée à l'école de Serre les Sapins avec la dernière rentrée scolaire semble rencontrer un franc succès auprès des élèves de CM1, les deux classes de CM devant être concernées à compter de la rentrée de septembre 2021.

Autre sujet de préoccupation qui vient de connaître une belle évolution : le stationnement des voitures aux abords de l'école.

Sujet récurrent qui repose d'abord sur la sagesse et la discipline des usagers, la gestion de la sécurité routière aux heures d'entrée et de sortie de l'école bénéficie toujours de notre attention.

Et si chacun(e) est invité(e) à être très prudent(e), le site de l'école bénéficie à compter de cette année scolaire d'une capacité de stationnement très sensiblement accrue avec l'ouverture d'un parking dédié de vingt-sept places à proximité immédiate de l'école rue des Vociels. Et, afin d'essayer de réserver les places de stationnement à proximité immédiate de l'école aux mouvements des véhicules d'arrivée et de départ des élèves, nous avons demandé par message individualisé à chaque personne travaillant à l'école (enseignants, agents du périscolaire, agents communaux) de bien vouloir stationner son véhicule personnel sur le nouveau parking dédié.

### **Voirie**

Les années 2019 et 2020 auront été des années intenses dans le domaine de la voirie.

Chacun a encore à l'esprit l'importance des travaux réalisés rue des Grands Champs et dans tout le centre de l'ancien village, sans oublier les travaux de maintenance des rues du Tilleul, des Orbeux, du Clos d'Orival et des Horizons. Mais comme déjà évoqué ici, le succès de la maîtrise de l'importance de la circulation, et de la vitesse des véhicules au cœur du village a été suivi de deux interrogations touchant aux mêmes phénomènes rue des Orbeux et rue de la Gare.

Si des tests sont encore en cours rue de la Gare afin d'essayer de dégager la meilleure option quant aux dispositifs à installer, nous avons acté un type d'aménagement rue des Orbeux qui consistera à la création d'une écluse, dispositif s'ajoutant aux effets du plateau surélevé situé au carrefour des rues des Orbeux et des Vociels.

Quant aux travaux de maintenance de nos rues par Grand Besançon Métropole, ils porteront en 2021 prioritairement sur la reprise et l'amélioration des trottoirs de la rue de la Machotte du carrefour St Christophe à Franois.

Un autre sujet concerne directement la voirie, c'est le déneigement. Depuis une trentaine d'années nous pouvions fonctionner avec deux engins : le tracteur de la commune équipé d'une saleuse, et un tracteur du GAEC de Pierley équipé d'un chasse-neige communal. Or, durant l'été, le GAEC de Pierley nous a fait savoir qu'il ne souhaitait pas poursuivre cette mission.

C'est pourquoi nous avons équipé le tracteur communal d'un chasse-neige (avant) qui s'ajoute à la saleuse (arrière). Nous pensons que ce dispositif devrait donner satisfaction, mais nous mesurons bien qu'il est plus fragile, parce qu'il repose sur un seul engin et sur un seul chauffeur ; et la complémentarité entre chasse-neige et saleuse offrait une agilité qui sera forcément moindre.

Et nous avons lancé un recrutement (sans suite à ce jour) afin de tenter de renforcer les moyens humains chargés du déneigement et du salage.

Et évoquer les questions locales de voirie, conduit assez naturellement à évoquer une importante question d'actualité pour notre territoire communautaire et au-delà.

En effet, la question est posée quant à l'achèvement sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, du contournement ouest de Besançon par la RN 57.

Achever ce contournement, ça veut dire aménager à deux fois deux voies e tronçon qui va des Tours de l'Amitié au Pont de Beurre, ceci faisant suite et achevant les travaux d'aménagement considérables qui ont été menés à bien sur les Mercureaux (environ 150 millions d'euros), sur les Montboucons (environ 150 millions d'euros), et sur le tronçon en cours d'achèvement entre l'A 36 et Devecey (environ 100 millions d'euros).

Alors que les véhicules individuels ne vont pas disparaître, mais changer d'énergie (électricité et hydrogène), ce bouclage du contournement est certes indispensable pour un bon fonctionnement de la circulation à l'intérieur de la communauté urbaine, mais il l'est sans doute encore davantage pour assurer la fluidité de la circulation sur tout le tracé franc-comtois de la RN 57.

Car, en effet, l'enjeu de ce dernier dépasse non seulement le périmètre de la ville de Besançon, mais également celui de Grand Besançon Métropole, pour relever au moins d'un enjeu de tout le centre Franche-Comté.

L'enjeu, comme lorsque l'on parle de voies ferrées, c'est de faire en sorte que le centre Franche-Comté soit parfaitement irrigué par une structure routière de qualité et de grande capacité. Il est indispensable que cette voie reste (devienne) une voie routière majeure de l'amont de Vesoul, à la Suisse via Vallorbe, et via également le col des Roches (par la route des microtechniques)...pour éviter que le centre Franche-Comté soit contourné (évitité) par le nord ou par le sud. La vitalité de notre territoire, et son attractivité passent aussi par là.

#### **Achever l'évolution du cimetière**

Chacun a pu l'apprécier, le cimetière communal a bénéficié en 2020 notamment d'une rénovation de ses allées, et de la construction d'une nouvelle série de caveaux.

Désormais, il s'agit avant tout de parachever juridiquement l'extension entreprise depuis quelques années. L'extension foncière étant réalisée, et le plan d'aménagement étant validé, il semble ne rester à réaliser que l'enquête publique qui doit clore la démarche. Il revient à Grand Besançon Métropole qui a reçu cette compétence (de création et d'extension de cimetières) de mettre au point et de diligenter cette enquête publique.

## **A propos du football**

En mai 2019, la commune a décidé de participer à une étude de faisabilité d'un terrain de football synthétique sur le stade de Franois, terrain utile au Football Club du Grand Besançon qui « couvre » les communes de Chemaudin et Vaux, Franois, Serre les Sapins, Pirey et Ecole Valentin.

Les conclusions de l'étude ont été rendues à la fin du mois de septembre, faisant apparaître un coût prévisionnel dissuasif. Mais à cela d'autres communes ont ajouté d'autres projets à prendre également en compte rendant l'opération encore plus difficile financièrement, au point qu'aucun consensus n'a pu être trouvé entre les cinq communes.

Considérant en plus les relations avec les clubs voisins, il a été décidé d'examiner cette problématique au niveau de tout le secteur ouest du Grand Besançon Métropole. Nous en sommes là, sans qu'il soit possible d'imaginer ce que pourra être la conclusion. Affaire à suivre donc.

## **Et au sujet des bâtiments**

Au plan communal, nous avons un projet d'équipement sportif (gymnase ou salle de sport) à réfléchir dans le cadre de la démarche « contrat d'avenir ».

A cela s'ajoute un projet de nouvel atelier municipal.

Nous devons donc faire des choix ; mais dans un premier temps, nous allons procéder à une rénovation indispensable du bâtiment communal accueillant le Centre Médico-Social.

## **La fiscalité toujours en mouvement**

Parlant de la fiscalité locale, on ne peut pas raisonnablement parler de réforme. Il s'agit plutôt d'un démantèlement de la fiscalité locale, démantèlement sans doute doctrinaire et méthodique.

Après la désactivation importante de ce qui était la taxe professionnelle, et alors que

s'esquisse la dernière phase de suppression de la taxe d'habitation, 2021 verra la première étape de ce qui sera sans doute la disparition des impôts dits de production.

Tout cela est très préoccupant (et c'est peu dire) quand on voit l'état des finances de l'Etat qui prétend compenser les pertes de la fiscalité locale au gré des suppressions des impôts. C'est très préoccupant de bâtir un système qui fait que des habitants d'un territoire n'y payent plus d'impôts ; il en sera sans doute bientôt de même pour les entreprises.

C'est enfin préoccupant de voir les collectivités locales d'une part suspendue pour leurs budgets aux compensations que voudra bien leur accorder l'Etat, et d'autre part privées d'une vraie capacité de taux d'imposition.

D'autres questions sont ouvertes au sein de Grand Besançon Métropole, suite à des dispositions législatives : il s'agit de déterminer une forme de répartition de la taxe d'aménagement entre communes et intercommunalité, et de réformer certains paramètres de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Dans le cadre d'un pacte fiscal et financier établi entre les communes et le Grand Besançon, il s'agira de bâtir plus d'équité fiscale et financière. Vaste tâche !!!

## **Forêt et affouage**

Prochainement, la forêt devra bénéficier d'une attention plus soutenue encore puisqu'il s'agira de travailler à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion de la forêt communale pour vingt ans.

Pour l'heure, la gestion est conduite avec attention avec une petite évolution de la relation contractuelle avec les affouagistes (qui procèdent eux-mêmes à la récolte) qui doivent s'acquitter du prix du lot reçu avant de recevoir l'autorisation de l'exploiter.

## Et poursuivre

En mars, nous vous avons proposé un programme municipal pour le mandat 2020-2026.

Depuis, certaines opérations de ce programme ont été achevées. D'autres ont reçu un début d'engagement.

Mais pour tout le reste, il s'agit d'abord de travailler à l'approfondissement des projets pour en évaluer la faisabilité et pour les

confronter aux capacités financières que nous saurons mobiliser.

Voilà un nouveau champ d'engagement au service de tous que nous assumerons en ayant recours à des compétences extérieures afin de nous éclairer dans notre cheminement.

Que cette nouvelle étape de travail soit fructueuse ; et que 2020 soit pour tous, une année pour retrouver paix, santé et sérénité !

Gabriel BAULIEU  
Maire

# Cérémonie du 11 novembre

La situation actuelle n'a pas permis aux habitants du village d'assister, comme tous les ans à la cérémonie du 11 novembre devant le monument aux morts,

Il a été décidé en réunion de néanmoins rendre hommage à nos morts lors d'une cérémonie a minima comme le préconisait les consignes de la préfecture.

Nous nous sommes donc retrouvés à 11h00 au monument où après le discours du maire, la lecture de la lettre de la ministre des anciens combattants, un dépôt de gerbe a eu lieu.

Nous avons ensuite procédé à l'appel des morts, respecté une minute de silence et entonné une vibrante Marseillaise.



Nous vous donnons rendez-vous en 2021, où, espérons-le, l'assistance sera nombreuse.

Philippe LECLERC  
Deuxième Adjoint

# Propos de Monsieur le Maire devant le Monument aux Morts le 11 novembre 2020

Chers Collègues

Cette cérémonie est singulière car confidentielle, car confinée !

Nous sommes là au nom de toute la population sur fond de coronavirus et de terrorisme islamique, même si la « guerre » d'aujourd'hui, de notre génération, qui a lieu mais que nous voulons ignorer, c'est celle d'une course à la domination mondiale, à l'hégémonie,... entre les grands blocs

- les USA en déclin et résistance
- la Chine en ascension constante
- l'Inde
- la Russie
- ...et les autres

«Guerre» à laquelle le bloc européen, parmi les plus riches ne participe pas vraiment

- Nous nous affaiblissons au plan financier par des dettes abyssales ; la France est en train de perdre une part de son indépendance

- Nous sommes dominés sans suffisamment réagir à la fois au plan du contrôle de nos économies, et bien sûr au plan du contrôle des supports de communication immatérielle ; systèmes qui gouverneront sans cesse davantage directement nos économies et nos sociétés.

Si un De Gaulle (dont on fêtait il y a 2 jours l'anniversaire de la mort),

Si un De Gaulle des années 20 et 30 nous était contemporain, c'est de ces guerres qu'il parlerait, plus que de la guerre des chars et de l'aviation.....mais avec la même vigueur certes de la France, mais plus encore de l'Europe.

Voilà par quel propos je souhaite ouvrir cette singulière cérémonie commémorative du 11 Novembre 1918 (et de tous les conflits engageant la France)

Car une telle cérémonie a un objet multiple :

- Commémorer
- Honorer
- Nous Souvenir
- Témoigner
- Transmettre

C'est ça notre devoir, c'est ça le sens de notre démarche..... en ce jour anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, à l'heure précise où le clairon du cessez le feu a sonné sur tout le front à la 11<sup>ème</sup> heure, du 11<sup>ème</sup> jour, du 11<sup>e</sup> mois de l'année 1918 comme fixé quelques heures plus tôt à Rethondes près de Compiègne ... après plus de quatre ans de guerre de massacres et d'hécatombes ; d'une guerre d'usure des nations et des peuples, gagnée en 1918 grâce à l'arrivée des américains alors que la France et l'Allemagne étaient exsangues, « au bout du rouleau ».....

... alors que l'Allemagne, libérée du front de l'Est depuis Brest-Litovsk avait failli gagner la partie avec une dernière offensive générale, la suprême offensive, au printemps, lancée le 21 mars 1918 sur la Somme.

Quatre années d'épuisement et de bouleversement des nations européennes qui – au plan mondial – ne s'en relèveront pas.

Le déclin relatif de l'Europe en fut définitif renforcé par l'isolement de l'URSS depuis 1917.

C'est de ça que nous devons aussi nous souvenir au-delà des 1 400 000 morts et disparus (+de 10 % de la population active) 3 millions de blessés ... avec comme conséquences, tant de pertes de naissances, tant de femmes restées seules, tant d'atteinte à notre économie .... Voilà ce que fut la génération sacrifiée ! ...

Et tout cela résultant d'un conflit que d'aucun imaginait bref en 1914 alors que l'Europe des blocs et des alliances était paisible.....

....Il suffit de l'assassinat de l'archiduc d'Autriche à Sarajevo le 28 juin 1914 pour que tout bascule précisément par le jeu des alliances ... des déclarations de guerre successives et des mobilisations

A compter du dimanche deux août 1914 en France .... Pensons à la cloche qui l'a annoncé et au départ d'ici de tant de garçons et jeunes hommes dont 11 ne reviendront jamais (environ 80 à l'aune de la population d'aujourd'hui ... 80 !!

Rendons-nous compte !....)

Et la machine infernale était lancée

- Avec le déferlement allemand et la presque défaite de la France qui a tenu par la 1<sup>ère</sup> bataille de la Marne....

... puis la course à la mer pour tenter le contournement qui n'arrivera pas ... et qui fixera la ligne de front .... et la constitution des tranchées....

On résumera ces quatre années :

- 1914, l'illusion d'une guerre courte (... 23000 morts en un seul jour en août et la Marne)
- 1915 l'année sanglante
- 1916 l'année terrible avec le 21 février le déclenchement de la bataille de Verdun ; ....

Verdun et sa voie sacrée !

- 1917: l'année trouble ...et ses mutineries ....
- et enfin 1918, l'année de la victoire, dans un pays exsangue, à la population jeune décimée.....

C'est dans ce contexte qu'au son des cloches de toutes les églises s'exprime la joie de la victoire, mais plus encore le soulagement, et pour beaucoup la peine et le chagrin dans les cœurs pour la vie !

Armistice suivi en 1919 du traité dit de paix de Versailles .... qui porte en germe la suite, vingt ans plus tard quand déferleront les régiments de panzers et que la France capitulera en quelques semaines ....avant sa « résurrection » en 1944/1945 grâce à la volonté d'un homme et de ceux qui l'ont suivi, et grâce davantage encore à l'engagement des américains à l'ouest et des russes à l'est !....

Suivront d'autres conflits ..... de décolonisation d'abord... puis de tensions multiples .... conflits dans lesquels des hommes et des femmes de France ont été et sont encore engagés pour porter nos valeurs et défendre ce que nous pensons être le meilleur du droit des hommes et des Nations.

C'est à tous ceux-là que nous devons penser aujourd'hui...

C'est devant tous nos morts de ces conflits que nous nous inclinons, ceux qui sont inscrits sur ce monument et tous les autres.... Et je pense particulièrement aux jeunes résistants du groupe Ognon/Doubs fauchés par la mitrailleuse allemande en arrivant sur le territoire de notre Commune au sortir du Bois de Vaux alors qu'ils avaient pour mission de rejoindre Besançon pour participer à la libération de la Ville en septembre 1944.

C'est devant tous ces morts que nous nous inclinons avec respect et reconnaissance.

C'est au nom de tous ces morts que nous devons transmettre aux générations futures la soif de la paix et du respect du droit en même temps que l'attachement à nos valeurs animés d'une volonté farouche de les porter et de les défendre.

La paix ne se construit ni dans l'agression, ni dans la résignation.

Soyons ainsi, debouts, artisans de la promotion du droit des personnes et des Nations, acteurs attentifs et engagés afin que le pire que notre pays a connu ne se renouvelle pas ... et, à ce titre, pour que collectivement, nous sachions discerner les menaces d'aujourd'hui, et

participer à notre indispensable et urgente adaptation fut-ce au prix d'un peu moins de confort de vie maintenant, pour préserver

notre droit à vivre demain, tous ensemble, dans la liberté l'égalité et la Fraternité !!

## Illuminations de Noël

L'hiver et Noël approchant, la commune s'est revêtue de ses habits de fête avec les mises en place d'illuminations (traversée, guirlandes et motifs) au niveau de la Maison du Mieux Vivre,



du monument aux morts, de la mairie, de l'école, rue de la gare, rue de la Faye et rue de Pouilley les vignes.



Nouveauté cette année avec l'installation de deux sapins sur la fontaine du sergent. Ainsi que l'implantation d'un sapin devant la mairie.

L'installation des illuminations a été confiée à la société SPIE et la location de certaines illuminations a été effectuée auprès de l'entreprise AECE à la Vèze.



Julien CUENOT  
Conseiller municipal  
Chargé de l'éclairage public

## Décorations pour les fêtes de fin d'année

En cette fin d'année un peu particulière, nous avons souhaité décorer et égayer les nouveaux espaces verts près de la Mairie pour les fêtes de fin d'année.

L'opération a commencé par la mise en place d'un sapin illuminé.

Nous avons proposé à l'association Familles Rurales François-Serre de réaliser des

silhouettes représentant les fêtes de fin d'année : renne, cadeaux, lutins, bonhomme de neige, etc., ces travaux étant destinés à rejoindre le sapin et à être exposés aux yeux de tous.

La directrice et les animateurs ont tout de suite adhéré à notre idée. Très rapidement, j'ai reçu des esquisses de dessins qui m'ont ravie : c'était exactement ce que j'imaginais.



Les animateurs et les enfants se sont rapidement mis au travail. D'après ce qui m'a été rapporté, les enfants comme les adultes avaient à cœur de réaliser les silhouettes choisies par eux, soit un renne, 3 lutins et 4 paquets cadeaux.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir l'avancée des travaux. Le résultat est bluffant. La mise en place de l'ensemble des silhouettes nous a demandé un peu de réflexion et de travail. La mise en valeur des silhouettes était importante pour nous.



Le travail réalisé est juste ma-gni-fique !!!



Nous sommes vraiment enchantés de l'effet produit par les silhouettes. Elles sont superbes. Quel travail !



Merci à tous d'avoir participé à cette aventure.  
Merci à Clémence pour avoir dit oui quand j'ai ébauché l'idée de la décoration des espaces végétalisés.  
Merci à Lucille et à Maxime pour vos dessins, votre investissement et votre enthousiasme.

Merci aux enfants pour leur travail, leur application et leur implication.  
J'espère que vous serez nombreux à venir admirer les œuvres réalisées pour la commune par les enfants et animateurs de l'association Familles Rurales.





Merci aussi à Claudine pour ses idées et ses réalisations devant la Mairie, et merci à Jean-Michel pour l'aide précieuse qu'il lui a apportée.



Véronique GENTILE  
Troisième adjointe

## Projet « orchestre à l'école »



Le dispositif « orchestre à l'école » a débuté le 6 octobre 2020.

Les élèves sont heureux de découvrir le plaisir de jouer d'un instrument de musique.

Tous les mardis, ils ont une heure de cours d'enseignement musical par groupe d'instruments, et, tous les vendredis une heure ensemble avec les intervenants de l'EMICA (Ecole de Musique Instruments, Chant et Animation).

Du point de vue de l'EMICA, son directeur, Monsieur SILVANT, et les professeurs associés à ce dispositif sont enchantés de travailler avec les enfants. Ils ressentent également l'investissement de l'institutrice de la classe des CM1, ce qui est une motivation supplémentaire pour eux.

Ce projet, qui nous tient à cœur, est bien parti et rencontre le succès que nous souhaitons.

Véronique GENTILE  
Troisième adjointe



# Le Syndicat Intercommunal Des Eaux Du Val De L'ognon

Ce syndicat a été créé en décembre 1946 et rassemblait 13 communes. Le premier forage d'un puits à lieu à Courchapon, aujourd'hui siège du syndicat, en 1947.

Il gère aujourd'hui l'eau potable, l'assainissement collectif (uniquement CCVM) et non collectif (SPANC).

La commune de Serre les Sapins adhère au syndicat en 1965. Régulièrement, au fil des ans, de nouvelles communes viennent grossir les rangs,

A ce jour, le syndicat est composé des collectivités (communes et EPCI) ci-dessous :

- Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM) pour 45 communes
- Le Grand Besançon Métropole (GBM) avec 13 communes
- La communauté de communes du Val de Gray (CCVG) avec 2 communes
- 6 communes du JURA

Le syndicat fournit de l'eau potable à toutes ces communes et vend aussi ponctuellement de l'eau à 6 entités et s'administre en régie directe.

**Régie directe :** une **régie** est soit un établissement public chargé de la gestion d'un service public soit un mode de gestion de ce service public.

## 1- BUREAU ET INSTANCES

### Le bureau

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le comité syndical élit en son sein les membres du bureau. Chaque membre du bureau ne dispose que d'une voix en cas de vote.

Le bureau exerce les missions et prend les décisions selon les délégations fixées par le comité syndical et la limite de ce que prévoit le CGCT.

Depuis le 17 septembre 2020, le bureau est composé de 11 membres :

- Un président (CCVM)
- trois vice-présidents (1 CCVM et 2 GBM)
- sept membres ordinaires (3 GBM, 2 CCVM, 1 CCVG, 6 Jura)

### Délégués représentants les communautés et communes

- GBM: 15 - CCVM : 14 - CCVG : 1 - Jura : 6

Le nombre de voix portées par les délégués est proportionnel à la population au sein de la population totale du syndicat.

### Le service exploitation

- 1 directeur
- 1 équipe technique eau potable composée de 13 agents
- 1 équipe technique assainissements composée de 4 agents
- 1 équipe administrative composée de 5 agents
- 1 agent d'entretien des locaux.



## 2- LA RESSOURCE EN EAU

Le secteur de Courchapon/St Vit puise son eau dans trois captages :

- Une nappe d'accompagnement de l'Ognon à Chenevrey, profondeur 8 m
- Une nappe profonde à Courchapon, profondeur 30 m
- Une nappe d'accompagnement du Doubs à St Vit, profondeur 8 m

L'eau subit un traitement pour éliminer le fer et le manganèse. Le site de Courchapon accueille une usine qui traite par oxydation et filtration sur sable.

Dans tous les cas, une désinfection au chlore gazeux a lieu pour éliminer les bactéries et virus.

Une fois filtrée et désinfectée, l'eau est pompée vers les châteaux d'eau et les réservoirs construits sur les points hauts : Le Moutherot (2000 m<sup>3</sup>), Chemaudin (4000 m<sup>3</sup>), Pirey (4000 m<sup>3</sup>).

## 3 – ABONNES ET RELEVÉ DES COMPTEURS

Le syndicat compte 32582 habitants et 15642 abonnés. Deux relevés de compteur sont effectués par an.

Un dispositif radio est installé sur les compteurs afin de permettre des relevés à distance. Aujourd'hui ,10000 compteurs disposent de ce dispositif.

Le syndicat s'engage dans son règlement de service à la mise en eau du branchement au plus tard le troisième jour ouvré suite à une

demande, ce délai est respecté dans 100% des cas.

Le syndicat est certifié ISO 9001\* et 14001\*. Le SIEVO s'engage donc dans une amélioration continue et une satisfaction du client.

En 2019, le syndicat est intervenu sur 35 réparations sur conduite, 182 réparations sur branchements et a effectué 1948 changements de compteur.

## 4 – QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau est appréciée par l'ARS en suivant divers paramètres sur :

- la qualité organoleptique
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux
- les substances indésirables
- les substances toxiques
- les pesticides et produits apparentés
- la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses est fixée par le décret n°2001-1220 DU 20 D2CEMBRE 2001. Les prélèvements sont effectués par l'ARS de Franche Comté qui en délègue une partie au CHRU Minjoz.

Pour la production, les qualités physico-chimiques sont particulièrement surveillées (nitrates, gaz dissous, analyse ionique). Les autres éléments indésirables tels que les hydrocarbures et les pesticides sont également contrôlés. Le carbone, le nickel, le cadmium et la radio activité sont contrôlés.

Le syndicat assure un contrôle interne hebdomadaire de la qualité de l'eau en

plusieurs points du réseau, Ce plan de contrôle est renforcé en période estivale. 250 analyses bactériologiques sont faites en interne sur

l'année. Les analyses sont en ligne sur le site internet du syndicat, rubrique « qualité de l'eau ».analyses



## 5 – PRIX DE L'EAU

Le prix du service de l'eau est constitué de la part revenant à la collectivité et des redevances et taxes.

### Part de la collectivité

- Une part fixe annuelle appelée « abonnement »
- Une partie proportionnelle assise sur le volume consommé.

Part fixe euro HT abonnement	Redevance euro HT	Redevance euro HT	Prix unitaire base 120 m3 HT	Prix unitaire base 120 m3 TTC
50,8	1,16 € inférieur à 500 m3 0,90 € supérieur à 500 m3	1,16 €	1,58 €	2,00 €

## 6- RENOUELEMENT DES RESEAUX, BRANCHEMENTS ET COMPTEURS

En 2019, 4250 mètres de canalisations ont été renouvelées et 230 mètres créés en extension.

Chaque année, le syndicat s'attache à renouveler ses canalisations pour laisser un patrimoine en bon état aux générations futures, 480 kms de canalisations et 200 kms de branchements compose le réseau.

Les canalisations renouvelées ont une durée de vie estimée à 80 ans.

Un schéma directeur est réalisé en 2020 pour compléter la connaissance des réseaux sur les nouvelles communes principalement.

### 6 – PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les captages de St Vit bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique. L'exploitation du puit n°2 a été arrêté faute de pouvoir protéger efficacement la ressource d'une éventuelle pollution du ruisseau. Un nouveau puit a été réalisé pour assurer la sécurité d'exploitation.

Les périmètres des puits font l'objet de mesures « agro-environnementales » limitant l'emploi des engrais azotés et interdisent l'utilisation des pesticides. La chambre d'agriculture contrôle par des analyses ces bonnes pratiques. Une parcelle de 6ha a été acquise pour une remise en herbe autour des puits de captage.

Les captages de Courchapon et de Chenevrey bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique,

**NB\*** :

La norme ISO 9001 fait partie de la série des normes ISO 9000, relatives aux systèmes de gestion de la qualité.

**La norme ISO 14001 version 2015 est la norme internationale concernant le management de l'environnement.**

Pour tous renseignements :

Adresse : 3 rue du val de l'Ognon, 25170 COURCHAPON

Téléphone : 03 81 58 26 26  
[contact@valdelognon.fr](mailto:contact@valdelognon.fr)

Site internet : [www.valdelognon.fr](http://www.valdelognon.fr)

Philippe LECLERC  
Deuxième adjoint  
VP du SIEVO

## La fontaine de Souvelaine (suite)

Dans le dernier bulletin, je vous avais informé(e) que nous poursuivions nos efforts pour régler le mieux possible les problèmes de fuite d'eau de la fontaine.

La canalisation d'origine a été obstruée pendant de nombreuses années. Du coup, l'eau s'est frayé un autre chemin. Lorsqu'il pleut beaucoup, la source continue de s'écouler au pied du mur.

Afin d'éviter qu'elle inonde tout le secteur autour de la fontaine, Jean-Michel Linderme et Alain Briot ont installé un drain routier et une canalisation dans une fouille allant du pied du mur au bord de la route.

D'après ce que nous avons constaté depuis ces travaux, l'eau s'écoule dans le drain, puis la canalisation, pour finir dans le fossé. L'objectif est atteint.



Il subsiste une fuite au niveau du tuyau reliant les deux bassins de décantation, et une au niveau de l'arrivée d'eau dans l'abreuvoir. C'est pour cette raison que nous avons choisi de ne pas laisser le niveau d'eau monté dans les deux bassins. (Une autre solution provisoire est à



l'étude. Elle sera peut-être mise en place au moment de l'impression de ce bulletin.)

Les problèmes de fuite devraient être réglés l'année prochaine par un remplacement du tuyau et un renforcement de l'étanchéité.

Pour remettre complètement en état cette fontaine, il reste du travail.

J'entends ici et là, des commentaires : sur le temps que nous passons à travailler sur ce site, sur l'inutilité de nos efforts pour canaliser l'eau, etc.

Effectivement, nous avons consacré beaucoup d'heures de travail pour améliorer l'état de la fontaine.

Et, nous n'avons pas fini : curage du conduit d'arrivée d'eau, étanchéité, nettoyage des pierres, ...

Si, nous nous arrêtons maintenant, cela voudra dire que ce qui a été fait jusqu'à maintenant n'aura servi à rien ou presque. Les améliorations apportées ne sont pas suffisantes, même si elles sont significatives. Il nous faut persister et aller au bout de notre projet.

Ce n'est pas du temps perdu. Il serait dommage de laisser se dégrader cet élément de notre patrimoine communal.

Lorsque nous aurons fini ces travaux, nous souhaitons aménager ce site avec un banc, par exemple, pour le repos des nombreux marcheurs qui passent à côté de la fontaine.



Merci à notre employé communal pour les travaux de fouille, l'évacuation des déblais, le transport du sable et des graviers, etc.

Merci à Alain BRIOT pour son travail, ses idées, ses conseils

Merci aux marcheurs de nous encourager dans notre démarche, cela nous fait chaud au cœur

Véronique GENTILE  
Troisième adjointe

# Déneigement des voies communales

Le déneigement des rues du village est assuré par la commune.

Jusqu'à cette année, la Commune avait une convention avec le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) pour le déneigement des voies communales.

Le GAEC ne souhaite plus effectuer cette mission.

Au nom du conseil municipal, chargé de l'organisation du service de déneigement, je remercie toutes les personnes du GAEC qui se sont succédées et qui ont déneigé nos rues.

Merci du fond du cœur pour votre disponibilité, votre efficacité et votre dévouement pour une tâche qui n'est pas toujours aisée. Ce fut un plaisir pour moi d'être en contact avec vous tous.

C'était rassurant de savoir que je pouvais toujours compter sur vous. Merci



L'employé communal est désormais chargé du salage et du déneigement. Le tracteur de la commune vient d'être équipé d'une lame de déneigement.

## **Quelques bons comportements citoyens**

L'employé communal doit s'attacher à déneiger les rues du village dans les meilleures conditions d'efficacité, de rapidité et de sécurité.

Pour ce faire, et dans l'intérêt général, il est recommandé aux habitants de respecter quelques comportements citoyens.

- Faire preuve de patience et de compréhension : il n'est pas possible de déneiger toutes les rues en même temps. La priorité est donnée aux axes principaux.

- Dans les rues étroites, éviter de vous garer de chaque côté de la rue. Un tracteur est plus large qu'une voiture et il est plus difficile à manier. Dans les impasses, laisser les zones de retournement libres de tout véhicule. Cela permet au tracteur de faire demi-tour sans problème et de pousser la neige dans un coin de l'impasse, là où elle gênera le moins.

- Accepter les bourrelets de neige devant chez soi : la personne chargée du déneigement fait

de son mieux pour gêner le moins possible. Mais la neige retirée de la chaussée se dépose parfois devant les entrées des habitations.

- Ne pas gêner, ni entraver les opérations de déneigement : ne pas stationner sur la chaussée.

- Ne pas rejeter la neige sur la chaussée : lorsque vous déneigez devant chez vous, ne remettez pas la neige sur la chaussée.

- Equiper les toits des maisons donnant sur les chaussées de crochets à neige : les descentes de neige de toit sur la voie publique peuvent engager la responsabilité des propriétaires en cas de dégâts aux biens ou d'accidents aux personnes.

Rappel : il est de la responsabilité de chacun de dégager son trottoir ou le chemin d'accès à son domicile.

Véronique GENTILE  
Troisième adjointe

## Eclairage public

Dans le cadre de la continuité du plan d'amélioration de l'éclairage public mise en place par Grand Besançon Métropole.

La commune de Serre-les-Sapins a fait l'objet d'une nouvelle vague de remplacement de candélabres par des modèles équipés de LED moins énergivore que les traditionnelles ampoules.

Début novembre, 58 candélabres ont été remplacés dans les rues suivantes :

- rue des Hauts de Vorin,
- rue du Clos d'Orival
- impasse des Crayes
- rue du Stade
- chemin de Neleny
- rue des Charrières

Un technicien de Grand Besançon Métropole interviendra dans les prochaines semaines afin d'effectuer des réglages rue par rue.

Julien CUENOT  
Conseiller municipal  
Chargé de l'éclairage public

# Parking proche du groupe scolaire

Le stationnement aux abords du Groupe Scolaire a désormais trouvé sa solution avec l'aménagement d'un parking de 27 places.



Cet aménagement a été pensé aussi pour la sécurité de tous les usagers : un sens de circulation facilitant les flux de circulation et le stationnement des véhicules.



Les marquages au sol sur l'enrobé et les panneaux de signalisation viendront terminer l'ensemble de cet aménagement

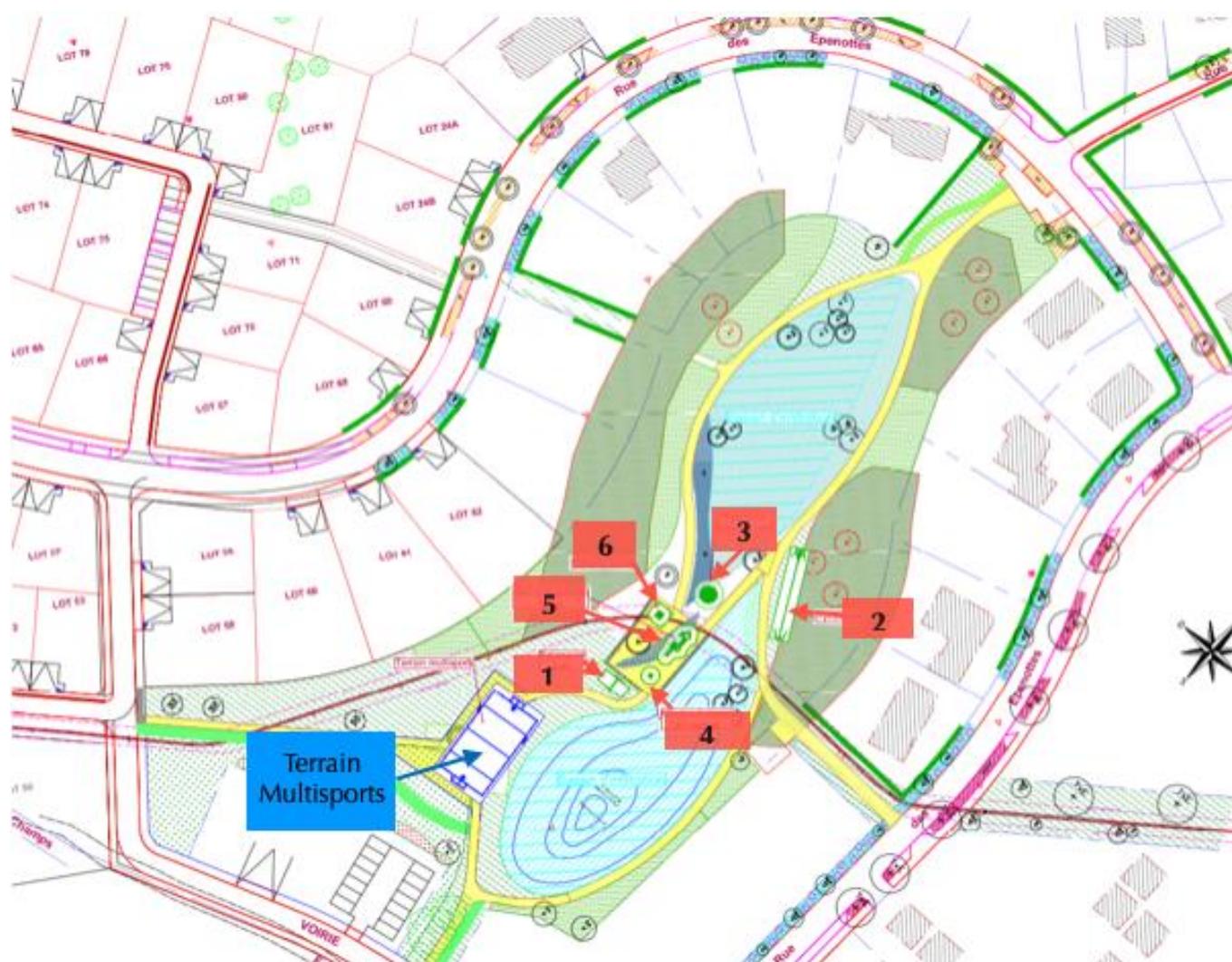
Valérie BRIOT  
Première Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

## Équipements de loisirs pour la ZAC : c'est fait !

Après l'aménagement du vaste espace vert avec l'installation d'un « but » permettant d'y pratiquer un sport de ballon, des aménagements d'espace de loisirs et de détente ont été installés, faisant suite à la concertation avec les habitants lors d'un atelier

participatif organisé le 11 septembre 2018 où chacun a ainsi pu s'exprimer sur le choix de l'implantation des aires et sur les jeux et les agrès.

Deux espaces ont donc été aménagés :



- **Une aire de jeux pour enfants de 0 à 10-12 ans :**



Les jeux pour enfants sont répartis sur et autour du square du centenaire. Cet emplacement participe à la préservation de l'intimité des jardins privés les plus proches.



La balançoire en bois



La tyrolienne, qui connaît déjà un vif succès !



La pyramide Chéops mini



Le mouton 4 places sur ressort



La structure stadium ferme



La cabane ferme

- **Un espace de jeux pour adolescents : plateau multisports**



Ce terrain d'une surface de 24,6 x 13,5 mètres, permettra la pratique du Football, Basketball, Volleyball et Badminton.



La structure est composée d'acier galvanisé et le sol est un gazon synthétique de 24 mm.  
Un terrain de pétanque est venu compléter cet ensemble d'aménagement.



Il reste encore quelques finitions à réaliser sur l'ensemble des aires, l'installation d'un banc et d'une poubelle vers le terrain de pétanque et des plantations au niveau du bassin, vers le terrain multisports.

Nous sommes très attachés au cadre de vie de chacun aussi, et nous espérons que chacun, petits et grands, y trouvera son bonheur !

Valérie BRIOT  
Première Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

**La ligne 61 de Ginko :  
un service de bus efficace**



**Se rendre au pôle d'échanges Temis en 20'**

- Lundi au vendredi : 8 allers retours réguliers
- Samedi : 5 allers retours réguliers

**Se rendre aux Hauts du Chazal en 15' ou à Châteaufarine en 20'**

- Lundi au vendredi : 10 allers retours réguliers (dont 7 vers Châteaufarine)
- Samedi : 7 allers retours réguliers (dont 6 vers Châteaufarine)

→ Pensez aux services sur réservations complémentaires : + de services + d'amplitude !

La ligne 61 du réseau Ginko relie le pôle d'échanges Temis, situé au Nord de l'agglomération bisontine, à l'UFR Santé (Hauts du Chazal) situé à l'Ouest de l'agglomération en passant par les communes de Pirey, Serre-les-Sapins et Franois.

A certains horaires cette ligne est prolongée jusqu'à Châteaufarine.

La ligne compte 18 services réguliers, complétés par 8 services sur réservation par jour.

En complément, la ligne est prolongée à hauteur de 8 allers et 5 retours par jour, jusqu'au cœur de la zone commerciale de Châteaufarine (arrêts René Char et Châteaufarine).

Les horaires permettent de passer la matinée, l'après-midi ou la journée entière sur la zone commerciale afin de satisfaire différents motifs de déplacement : loisirs, achats ou travail notamment.

Les besoins des scolaires ont également bien été pris en compte puisque les services de la ligne 61 permettent aux lycéens de rejoindre, directement ou avec une correspondance, les principaux lycées bisontins.

Cette ligne de bus n°61 ainsi conçue répond aux besoins de serrisapinois de tous âges. Utilisons ce service de transport en commun pour le pérenniser !!

NB : Pour plus d'informations, reportez-vous au bulletin municipal de septembre et [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage)

**Pour télécharger le guide horaire :**

<https://www.ginko.voyage/le-reseau-ginko/decouvrir-le-reseau-ginko/le-reseau-ginko-par-commune/chemaudin-et-vaux-franois-mazerolles-le-salin-pirey-serre-les-sapins/>

## Les aides mobilisées par le Grand Besançon pour faire face à la pandémie et ses conséquences économiques et sociales

La crise sanitaire qui nous touche s'accompagne d'une crise sociale et économique majeure. Dès le mois de mars dernier, Grand Besançon Métropole a mis en place des mesures de soutien aux habitants et aux entreprises locales, en complémentarité avec l'Etat, la Région et la Ville de Besançon.

Un ensemble de dispositif d'aides d'urgence, puis d'aides à la reprise et d'appui à la relance ont été mobilisés pour près de 15 millions d'euros par le Grand Besançon et la ville de Besançon.

### Les fonds régionaux mobilisés

Un soutien particulier a ainsi été organisé en direction des TPE (très petites entreprises) dans le cadre d'un Pacte régional signé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Par ce pacte, Grand Besançon Métropole et la Région ont cofinancé **un fonds d'avances remboursables** pour ces entreprises et un **fonds d'aide à l'investissement (FRT)**.

L'engagement de la Région est une contribution de 6€ (dont 1€ en fonctionnement) par habitant et l'engagement global de GBM est une contribution de 2€ en investissement par habitant (recensement INSEE 2017 : 193 279 habitants).

- le **fonds régional d'avances remboursables** via France Active, mutualisé et solidaire, auquel GBM contribue par un versement à la Région de 1€ en investissement par habitant **soit 200 000€**.

- le **fonds régional des territoires (FRT)** en subvention géré par GBM, auquel la Région contribue par un versement à hauteur de 5€ par habitant (dont 1€ en fonctionnement), soit 966 395€.

Conformément aux engagements du Pacte de partenariat, GBM alimente également le FRT à hauteur de 1€ en investissement par habitant, soit **200 000€**.

**Ce fonds FRT a tenu ses promesses puisque près de 150 entreprises** de moins de 10 salariés en auront bénéficié d'ici cette fin d'année pour un **montant total d'1 million d'euros** qui leur aura permis, malgré la situation de crise, de réaliser leurs projets d'investissement matériel et de rebondir après plusieurs mois de confinement.

Au-delà de ces deux fonds, Grand Besançon Métropole a également financé **l'accompagnement renforcé de TPE très fragiles**, par des prestataires externes, pour les aider à passer cette période de fermeture, a mis en place une **campagne très forte de communication sur l'offre touristique** de notre territoire qui a permis d'accueillir cet été de nombreux visiteurs et de compenser pour partie les pertes de chiffres d'affaires.

En parallèle, une démarche concertée de **soutien à la reprise** a été engagée avec l'Etat et la Région.

### Les mesures de soutien à la reprise

Le nouveau confinement touche à nouveau très fortement les TPE, et plus encore dans cette période de fêtes de fin d'année au cours de laquelle les secteurs du commerce et de l'artisanat captent près de 40% de leurs chiffres d'affaires annuels.

Il s'agit donc pour l'ensemble des acteurs publics de se mobiliser pour poursuivre l'activation des moyens déployés au titre du plan de relance mais aussi d'agir pour soutenir

les entreprises locales impactées par ce nouveau confinement.

Dans ce cadre, depuis octobre, les entreprises de moins de 50 salariés peuvent demander à l'Etat une nouvelle aide pour leur fermeture ou leur perte de chiffres d'affaires, via le **Fonds de solidarité national**, dont le montant a été augmenté et peut aller jusqu'à 10 000 euros par mois.

**Pour compléter ce dispositif et prendre en compte l'urgence de la situation, GBM et ses partenaires ont donc proposé les mesures d'urgence suivantes :**

- **La mise en place dès le 4 novembre d'un guichet unique pour les entreprises** avec l'ensemble des acteurs consulaires, fédérations professionnelles, cellule économique de la Préfecture, Agence Economique Régionale. **GBM mobilise pour ce guichet unique 2 équivalents temps plein** : ce guichet a pour objectif de traiter plus rapidement toutes les demandes d'entreprises.

Les dirigeants de TPE sont directement contactés, via le guichet unique, pour faire un point de situation et « aller chercher » ceux qui n'oseraient pas demander un appui ou n'auraient pas connaissance de son existence ; l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur le territoire sont mobilisés pour ce faire (réseaux et clubs d'entreprises auprès de leurs adhérents, fédérations professionnelles, délégués DSP pépinières et hôtels d'entreprises, pôles de compétitivité...)

Particulièrement nécessaire dans le contexte actuel, GBM cofinance également, via le FRT, la **cellule d'appui psychologique APAISA** destinée aux chefs d'entreprises.

- **Le financement complémentaire de prestations d'experts de l'accompagnement d'entreprises** pour des TPE ayant besoin d'un appui long, en partenariat avec les organismes suivants : BGE, France Active Franche-Comté, Initiative Doubs Territoire de Belfort, Culture Action.

L'accompagnement des TPE représente globalement un coût pour GBM de **186 000€**

- **Le soutien aux commerces locaux :**

- **Plateformes de vente et points de collecte géo localisés**
- **Animations** à hauteur de **75 000€**
- **Chèques *Booster vos commerces*** (Ville et GBM) à gagner et à dépenser jusqu'à mai 2021 dans les commerces locaux soit **193 000€**.
- Mise en vente de **bons d'achat** à dépenser chez les commerçants locaux après le confinement : le montant des bons achetés est reversé directement au commerçant afin de lui donner de la trésorerie pendant le confinement. 337 commerces sont partenaires à ce jour
- **Plan de communication renforcée de 20 000 euros.**

- **L'exonération de loyers pour les entreprises locataires de GBM** en novembre et décembre 2020, **soit 120 000€** ; pour les entreprises fermées par décision administrative ou ayant perdu plus de 20% de leur CA par rapport au CA moyen de 2019. Sont ciblées en priorité les jeunes entreprises en pépinières, en démarrage d'activité et pour lesquelles le confinement accentue la fragilité liée à leur démarrage récent.

- Les **aides aux établissements de nuit** (FIE) accordées à hauteur de **300 000€**

- **Le soutien aux familles avec enfants ayant de très faibles revenus** : une enveloppe de **150 000 euros** permettra d'envoyer aux familles ciblées par la CAF (Quotient Familial inférieur à 390) des **bons d'achats de 50 euros par enfant**, à utiliser dans les commerces. Cette dotation permettra de soutenir 1616 familles représentant 2910 enfants de plus de 3 ans et de moins de 17 ans, s'ajoutant aux 150 000€ de bons loisirs mis en place et été dans les mêmes conditions.

### - Le nouveau fonds FRT Trésorerie

Le second confinement a mis en avant des besoins urgents de trésorerie pour les entreprises, en particulier les plus fragiles.

C'est pourquoi, en complément du Fonds de solidarité national dont l'Etat a élargi l'accès et augmenté les montants dès le mois de novembre, **Grand Besançon Métropole s'est associée à la Région pour débloquer un fonds d'aide à la trésorerie pour les TPE qui ont dû fermer leurs portes au mois de novembre.** Les pertes de chiffres d'affaires sont compensées jusqu'à 1500 euros par entreprise.

**Ce fonds de près de 900 000 euros** permettra à ces TPE de limiter la dégradation de leur situation pendant la période de fermeture de novembre et, pour celles qui resteront fermées, de faire la jonction avec les dispositifs de soutien financier que l'Etat active en décembre et pour les mois à venir.

A ces mesures s'ajoutent les **exonérations de stationnement** sur les parkings d'ouvrage (**700 000€**) et la tarification exceptionnelle pour se déplacer sur le réseau Ginko durant cette fin d'année.

**Au total, l'effort financier du Grand Besançon s'élève à 8 millions d'euros, incluant les aides économiques rappelées ici mais également les actions de solidarité (masques) et de soutien à la vie sociale, culturelle et sportive.**

### [Le maintien de l'investissement en soutien aux acteurs économiques](#)

Dès le premier confinement en mars, **la Ville et GBM** ont annoncé leur volonté de maintenir un investissement dynamique en 2020 en soutien aux acteurs économiques et au dynamisme du territoire, avec **110M€ prévus en Budget Primitif** dès le début de l'année. **Dès lors le montant de l'investissement n'a pas été diminué durant l'année, il a même été augmenté.**

**Pour mettre en œuvre ce programme d'investissement, GBM et la Ville ont préservé la continuité de l'action publique. Cela a été le cas lors du premier et deuxième confinement et cela se poursuit.**

**Les résultats ont été au rendez-vous avec :**

- **Un niveau de réalisation du budget d'investissement qui devrait se situer aux alentours des 90M€ Ville et GBM tous budgets confondus, auxquels s'ajouteront plus de 35M€ de dépenses d'ores et déjà engagées, qui seront reportées en 2021.**
- **Un délai de paiement largement en deçà des 30 jours réglementaires et inférieur à celui de 2019 (délai moyen de paiement sur 2020 de 19 jours, réduit encore de 4 jours par rapport à 2019).**

**Cet effort d'investissement s'est articulé dans le cadre du plan d'accompagnement des entreprises et des habitants mis en place par GBM et la Ville, malgré les impacts financiers très conséquents subis du fait de la crise sanitaire, de l'ordre de 15M€ globalement.**

Plus que jamais, la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 place les collectivités territoriales au cœur de l'action publique, notamment à travers leurs missions au profit de la population et de la vie territoriale.

Aussi, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole s'engagent à s'entraider en mutualisant les compétences de leurs agents dont la gestion s'appuiera sur l'expertise du Pôle Ressources Humaines.

Ce dispositif de réserve sanitaire, mis en œuvre en cas d'état d'urgence, permettra de renforcer le plan de continuité d'activité et de garantir le maintien des services cruciaux à la population, en situation fortement dégradée.

# Prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

En raison du confinement et du temps passé à la maison, il convient d'être encore plus vigilant en ce moment.

Chaque année ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

## **Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.**

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole, etc) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone.

Les barbecues, braseros, moteurs de voiture ou de moto, ou les groupes électrogènes sont également susceptibles de produire du monoxyde de carbone, ils ne doivent donc pas fonctionner dans un endroit clos.

La prévention consiste à respecter les règles de sécurité concernant le fonctionnement et l'utilisation des appareils de chauffage à combustion (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole...) de production d'eau chaude (chauffe-eau au gaz) et de barbecues dans des endroits clos.

## **Conseils de prévention :**

Tous les ans avant l'hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir vos installations de chauffage, de production d'eau chaude ainsi que les conduits de cheminée par un professionnel qualifié.

Tous les jours, aérer au moins dix minutes et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion et ne jamais faire chauffer un chauffage d'appoint en continu (2h maximum).

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage.

N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda...)

## **Symptômes :**

Quand on respire du monoxyde de carbone, il prend la place de l'oxygène dans les poumons ; on ressent alors :

- maux de tête,
- envie de vomir,
- fatigue
- évanouissement

## **Que faire ?**

Si vous ressentez ces symptômes,

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et/ou de cuisson et sortez de chez vous
- appelez les secours et attendez leur autorisation avant de rentrer chez vous.

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et  
chauffages chaque  
année avant  
l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson  
(brasero, barbecue)  
et groupes  
électrogènes



**Respectez le mode d'emploi**  
des appareils  
de chauffage  
et de cuisson



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



## Les conseils du mois 🎁 Décembre 2020

Communauté de brigades de gendarmerie d'ÉCOLE-VALENTIN



### 🚐 Sécurisation des écoles et collèges 🚐

Les militaires d'ÉCOLE-VALENTIN continuent d'assurer la sécurité des jeunes écoliers, des professeurs et des personnels des établissements sur l'ensemble du territoire. Ils peuvent compter sur nous pour aller à l'école en toute sécurité ! 🚔🚒🚑

### 🎅 Les fêtes de fin d'année approchent, voici les préconisations ! 🎅

👮 Les cambrioleurs rôdent, soyez vigilants ! Avec le changement d'heure, le déconfinement et la reprise du travail, votre domicile et vos biens sont sensibles ! Veillez à bien les protéger en verrouillant vos portes et fenêtres. Les volets sont une sécurité en plus, pensez également à les fermer, même dans le cadre d'une courte absence !

👮 Pour les entrepreneurs et commerçants, nous vous conseillons vivement de nous alerter si vous constatez le moindre élément suspect aux abords de votre commerce ou chantier. Ne laissez ni les clés des véhicules professionnels à l'intérieur de l'habitable, ni trop visibles dans l'enceinte du bâtiment ! Mettez sous alarme votre entreprise et équipez-vous de caméras dans la mesure du possible. Pour faire un bilan de sécurité de votre entreprise / commerce, vous pouvez contacter les militaires d'ÉCOLE-VALENTIN. Nous vous mettrons en relation avec le référent sûreté gendarmerie, le spécialiste des questions de protection des entreprises.

👮 Les gelées sont là et les premières plaques de verglas également ! Afin d'éviter les accidents routiers, soyez prudents lors de votre conduite sur nos routes. Adaptez votre vitesse aux circonstances, redoublez de vigilance la nuit et respectez les distances de sécurité.

✅ **En cas de cambriolage, ne touchez à rien et avisez rapidement la gendarmerie en composant le 17 🚔🚒🚑**



Vous êtes nombreux à nous solliciter concernant les nouvelles modalités de déplacement. Pour toute question, veuillez vous renseigner directement sur le site internet [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus). Un numéro vert a également été mis en place par le gouvernement pour toute information (0 800 130 000), 24h/24 et 7j/7.

N'oubliez pas votre attestation de déplacement et les gestes barrières ! 🧻



Vous êtes victime ou témoin de violences intra familiales. Donnez l'alerte en cas d'urgence nécessitant l'intervention des militaires : **composez le 17 (ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes)**. Pour les femmes victimes de violences, la plateforme [arrêtonslesviolences.gouv.fr](http://arrêtonslesviolences.gouv.fr) permet de signaler en ligne des cas de violences sexuelles et sexistes, 24h/24 et 7j/7, sans laisser de traces dans l'historique.

# Rappels

## Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se

déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Merci de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

(La permanence du mardi a été suspendue pendant la période de confinement).

## Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

## Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

# Informations pratiques

## Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :  
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,  
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11  
Télécopie : 03 81 59 91 41  
Courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

Permanence des élus (Maire ou adjoints)  
A la mairie :  
Le mercredi de 18h15 à 19h15  
Le samedi sur rendez-vous

## Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)  
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver 1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	Période été 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

### Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon  
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver 1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	Période été 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
<b>Dimanche</b>	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20